FRC.2.11.08.1.

Case
FRC
20095

LETTRE

DE JOHN KENT,

ESQ,

A M. BURKE,

Sur l'acceptation de la Constitution, faite par le Roi constitutionnel des François, le 14 septembre 1791.

Traduite de l'anglois.

A PARIS.

1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE
DE JOHN KENT,
A M. BURKE.

Paris, 16 Septembre 1791.

MONSIEUR,

SI, comme l'a dit un de nos poëtes, il y a du plaisir jusques dans la rage, les *François* doivent être le peuple le plus heureux de la terre.

Dans le court espace de deux ans, ils ont eu la rage des bastilles, la rage des cocardes, la rage des uniformes et des bayonnettes, la rage des sermens, la rage des fédérations, la rage des révolutions, et finalement la rage des constitutions.

Peut-être qu'en moins de six semaines, une nouvelle rage les saisira, pour les agiter dans un sens absolument contraire. Car si les puissances du dehors et les émigrans ne leur donnent pas quelques coups de dents, il est très-probable que leur nouvelle législature leur communiquera quelques nouveaux paroxyfines, soit en avant, soit en arrière.

En attendant, ils se creusent la tête, et se tourmentent la cervelle sur les moyens de jouir de leur nouvelle constitution. Dans la vue de la trompetter par tout le globe habitable, leur aimable sénat a décrété que le jour d'hier seroit un jour de fête solemnelle par tout le royaume, et que les magistrats seroient tenus de prendre leurs écharpes aux trois couleurs, pour annoncer en cérémonie au peuple, dans les carrefours de toutes les villes, les félicités sans nombre qui vont pleuvoir sur lui, et qu'en conséquence le *Te Deum* seroit chanté dans toutes les églises, à l'occasion de cet heureux évènement.

A *Paris*, cette pompeuse solemnité a

eu lieu hier ; dans la soirée, le palais des *Thuileries*, les jardins, et tout le terrein qu'on appelle les *Champs-Elisées*, ont été magnifiquement illuminés. Les *Champs-Elisées* forment un brillant *Vaux-Hall* d'un mille en longueur, sur une largeur proportionnée.

Toutes les maisons de *Paris* furent également illuminées, et pour faire ma paix avec *Charles Villette*, dont je confesse avoir parlé un peu légèrement, dans d'autres occasions, j'observerai que l'illumination de sa maison surpassoit celle de toutes les autres, même celle de sa tête. J'avoue que je n'ai rien vu, dans ce genre, de plus élégant, ni de mieux ordonné.

Sur les six heures du soir, une forte apparence de pluie fit rentrer une foule de monde ; mais, dans l'espace d'une heure, les nuages se dissipèrent ; tout le monde revint, et on resta jusqu'à minuit. A quatre heures de l'après-midi, un petit ballon aërien avoit été lancé ; à cinq heures, il fut suivi par un autre bien plus volumineux ; son ascension fut

heureuse, et comme le vent souffloit à l'ouest, avec assez de violence, nos amis sur les frontières ont dû jouir de ce spectacle, en moins de trois heures.

Comme un seul jour ne suffit pas à la manifestation de la joie qu'inspire aux *François* leur nouvelle constitution, un autre jour de fête a été ordonné pour le dimanche d'ensuite; de nouvelles illuminations doivent avoir lieu, et le Roi et la Reine doivent les honorer de leur présence.

Jamais homme ne fut plus heureux que le *Roi constitutionnel des François*. Après avoir été insulté, baffoué et indignement traité, pendant deux années entières, par tous les partis, il satisfait aujourd'hui tout le monde par son acceptation de la *grande charte*.

Les *monarchiens*, les *aristocrates*, les *démocrates* et les *républicains*, triomphent séparément, et chacun s'imagine avoir fait une conquête sur son adversaire; ils se flattent tous que cet évènement les conduira à l'accomplissement de leurs vues diverses. Chaque parti considère l'autre comme une dupe; ils ressemblent tous à

des écoliers qu'on a secrettement barbouillés de noir, et qui se moquent l'un de l'autre, ne sachant pas que chacun en a autant.

Le Roi rit sans doute d'eux tous intérieurement ; il voit la *prévalence* de la monarchie, et il a raison de penser que, en peu de tems, son autorité et son pouvoir remonteront à un degré auquel il est trop honnête de souhaiter qu'ils arrivent.

Deux circonstances assez plaisantes sont remarquables dans l'évènement de son acceptation.

Il est certain, dans le fait, que l'original de la lettre que Sa Majesté envoya à l'Assemblée pour lui annoncer ses intentions, a été minuté et rédigé par le *comité de revision*, comme les discours du roi d'*Angleterre* au parlement, sont minutés et redigés dans le cabinet. *Louis XVI* ne fit que copier cette lettre, signa la copie, l'envoya à l'Assemblée, et garda la minute. Le président du comité l'a redemandée depuis, mais le Roi a jugé prudent de la garder.

La seconde circonstance est que, quand

le Roi eut fait son acceptation, et signé la constitution à la vue du public, l'Assemblee crut qu'elle ne pouvoit pas se dispenser d'accompagner S. M. en corps, à son retour dans son palais. Le membre qui fut le dernier à sortir de la salle, jetta par hazard les yeux sur le bureau, et y vit la pauvre constitution, abandonnée à elle-même. Il se détacha de la bande, pour la mettre en sureté ; mais se voyant abandonné de tous ses confrères, ainsi que des officiers de l'Assemblée, il ne sut d'abord quel parti prendre. Abandonneroit-il un enfant si précieux ? Il ne pouvoit s'y résoudre. Passeroit-il la nuit dans la salle, car il étoit tard ? Cela n'étoit pas de son goût. Après plusieurs hésitations, il mit le cher enfant dans son chaste sein, alla chez lui, s'enferma dans sa chambre à double tour, se mit au lit à côté de son précieux dépôt, et le lendemain matin, il le reporta à ses parens désolés.

La grande affaire de la constitution étant terminée, ce qui reste à faire à l'Assemblée, avant sa clôture, est de peu d'importance. Une amnistie générale

est accordée, sans distinction de parti à tous ceux qui ont été accusés ou poursuivis pour affaires relatives à la révolution; au moyen de quoi, tous les régicides et les brigans sont mis dans un état de parfaite liberté.

Mais il existe un fort parti parmi les patriotes, qui soutient, dans des écrits et dans des placards, qu'aucun des membres de l'Assemblée, ne doit quitter *Paris*, avant qu'elle n'ait rendu un compte clair, net et public de sa gestion dans les finances. Cette réclamation est particulièrement dirigée contre le président du *comité des finances*, qui, dans le compte qu'il rendit en dernier lieu, est accusé d'avoir amusé le public avec un *conte*.

On ajoute que la nouvelle législature pourroit bien protéger cette provocation, de peur d'être suspectée de fraude et de collusion.

En attendant, les émigrations vont toujours leur train; elles sont même plus apparentes, depuis l'acceptation du Roi.

Une personne non suspecte, qui revient, dans ce moment, des frontières de la *Flandre*, m'assure que, depuis très-peu de jours, plus de dix mille personnes ont quitté ces frontières, pour passer de l'autre côté. La nécessité des passe-ports n'existe plus ; c'est une circonstance très-favorable à cette émigration, et surtout à celle des Membres de l'Assemblée, qui peuvent avoir quelque répugnance à retourner dans leurs foyers.

Le ci-devant duc d'*Orléans* n'ira pas cette année en *Angleterre ;* on dit qu'il met en vente tous ses terreins, et que quelque terre étrangère pourra bien avoir ses *reliques*, si toutefois il est quelque terre étrangère, qui ne redoute pas la contagion du *mal françois* ; car la charlatanerie (et tout ceci en est une) trompe par-tout les sots, entraîne la multitude, éblouit jusqu'aux chefs de partis ; elle se communique et se reproduit par une sorte de méchanisme ; c'est une flamme qui gagne de proche en proche, qui se nourrit de son propre feu, et qui,

loin de s'affoiblir en s'étendant, prend de nouvelles forces, à mesure qu'elle se répand et se communique.

Je suis, Monsieur, pour la vie,

Votre dévoué serviteur,
JOHN KENT.